

VD_FINDINFO ML / 2013 / 1 vom 11. Januar 2013

VD Tribunal cantonal, 2013-01-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_ML___2013___1

FR: VD_FINDINFO ML / 2013 / 1 du 11 janvier 2013

IT: VD_FINDINFO ML / 2013 / 1 del 11 gennaio 2013

Regeste

DÉCISION D'IRRECEVABILITÉ, MEILLEURE FORTUNE | 265a al. 1 LP

Erwägungen

E. 11

avril 1889; RS 281.1), lorsque le débiteur fait opposition à la poursuite en contestant son retour à meilleure fortune, cette opposition est soumise au juge du for de la poursuite, dont la décision, qu'il déclare l'opposition recevable ou irrecevable, n'est sujette à aucun recours (ATF 138 III 44; Huber, Basler Kommentar, n. 31 ad art. 265a LP), un recours sur les frais étant cependant ouvert (art. 110 CPC), que le recours de F. _____ ne porte pas sur la question des frais, qu'il est dès lors irrecevable; considérant que le présent arrêt peut être rendu sans frais ni dépens.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.